

Roselyne Bachelot assignée en référé le 4 janvier 2009 au TGI de Paris

Appréciation des utilisateurs: / 74

FaibleMeilleur

Écrit par Flash-info-WLS

17-12-2009

Madame Roselyne Bachelot, Ministre de la Santé, a reçu vendredi dernier une assignation à comparaître en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Paris le lundi 4 janvier prochain à 9 h, aux fins de mettre un terme dans les plus brefs délais à la campagne de vaccination contre la grippe H1N1.

Cette procédure judiciaire a été engagée, devant le « **danger imminent** » encouru par la population, par l'**Association Cri-Vie** (Coordination de Recherche et d'Informations Indépendantes en matière de Santé), **présidée par le Dr Marc Vercoutère (Pau, Pyrénées-Atlantiques)** et le **parti politique d'extrême-centre Politique de Vie, présidé par Christian Cotten (St-Aubin, Essonne)**, psychosociologue, ont engagé.

Dans un climat de psychose entretenue par certains experts avec la dramatisation de « quelques morts spectaculaires » (selon le Pr Daniel Floret), les français subissent la promotion commerciale du Tamiflu – source de résistances et de détresse respiratoire aiguë – et celle des vaccins pandémiques hautement toxiques dont **l'autorisation de mise sur le marché a été accordée trop rapidement malgré la notion de plusieurs hépatites auto-immunes sur les 400 enfants testés et de nombreuses maladies auto-immunes chez l'adulte en rapport avec le squalène** (rapports de la FDA, février 2009 et de l'Agence européenne du médicament : EMEA). Malgré une sous-notification importante, le premier bilan de l'EMA du 17 novembre fait d'ailleurs état de 55 décès après la vaccination de 5,7 millions de personnes, alors que les autorités s'attendaient à 5,75 décès pour 10 millions de vaccinés. **Ce rapport bénéfice/risques déjà défavorable – à court terme – le sera beaucoup plus avec le déclenchement à moyen et à long terme de troubles neuropsychiques (Autisme, hyperactivité...) et « de dizaines de milliers de**

pathologies auto-immunes, imputées ou non au vaccin, comme les scléroses en plaques (SEP) avec le vaccin hépatite B » (Pr Marchou, CHU Toulouse). Entre 1994 et 2008, la fréquence des seules SEP était passée de 20 000 à 83 000 cas.

Alors qu'elle n'était intervenue que plusieurs années après la survenue des scandales passés, la justice française a l'opportunité de suspendre cette vaccination inefficace ainsi que l'utilisation des antiviraux avant qu'un collège d'experts indépendants n'évalue les réels effets du Tamiflu et de ces vaccins et ne propose des moyens simples et sains de prévention et d'accompagnement de la grippe.

Notre justice ne peut davantage ignorer que l'OMS, les officiels de Santé Publique et les compagnies pharmaceutiques ont construit une machine mondiale de propagande au sujet de pandémies imminentes. Mme Chan, directrice de l'OMS, a ainsi déclaré l'alerte pandémique de niveau 6 en suivant **les conseils éclairés d'experts inféodés aux lobbies pharmaceutiques. C'est le cas des Prs Bruno Lina, président en France du GEIG, financé à 100% par les fabricants de vaccins contre la grippe et Osterhaus, conseiller en chef pour les questions de virus pour le gouvernement Britannique et Hollandais, expert-clé du SAGE (Strategic Advisory Group of Experts Président du European Scientific Working group on Influenza (ESWI) financé exclusivement par les géants pharmaceutiques, fabricants de vaccins.**

Tandis que la Pologne a refusé de commander de tels vaccins, Igor Barinov, Président de la Duma a, de son côté, interpellé l'ambassadeur russe auprès de l'OMS à Genève pour qu'une enquête officielle soit lancée concernant les témoignages et preuves de corruption massive au sein de l'OMS. Il a demandé qu'une investigation fasse la lumière sur les liens financiers entre les experts de l'OMS en charge de la pandémie grippale et les firmes pharmaceutiques. Si la corruption est établie, la Russie envisage de se retirer de l'OMS. « Il est urgent qu'une commission internationale d'enquête puisse être mise sur pied, a-t-il déclaré. (Der Spiegel,

12/12/09)

Les auteurs de l'assignation **et leurs avocats** **Maîtres Malika Ouarti** (Barreau de Paris) et **Jean-Pierre Joseph** (Barreau de Grenoble) **invitent journalistes et citoyens à assister en nombre à cette audience publique de référé qui se tiendra le lundi 4 janvier à 9 h du matin, au TGI de Paris, 4 bd du Palais (75001 PARIS), au cabinet du vice-président Emmanuel Binoche, avec les avocats des parties.**

Christian Cotten - Politique de Vie -
www.politiquedevie.net - politiquedevie@wanadoo.fr - 06
89 52 06 41.

Marc Vercoutère - Cri-Vie - www.cri-vie.com - cri-vie@neuf.fr - 06 61 55 34 73

Maître Malika Ouarti - Paris -
bureaujuriconseil@orange.fr - 01 40 20 15 6

Maître Jean-Pierre Joseph - Grenoble